

ACTION URGENTE

ZIMBABWE. LES CHARGES RETENUES CONTRE DES ÉTUDIANT·E·S AYANT MANIFESTÉ ONT ÉTÉ ABANDONNÉES

Le 5 avril, les autorités zimbabwéennes ont abandonné les charges de « dégradation intentionnelle de biens » retenues contre Benjamin Watadza, Emmanuel Sitima, Comfort Mpofo, Lionel Madamombe, Darlington Chigwena et Gamuchirai Chaburumunda, étudiant·e·s de l'université du Zimbabwe. Ces étudiant·e·s avaient été arrêtés arbitrairement et inculpés à la suite d'une manifestation pacifique qui s'était tenue à Harare le 15 mai 2023.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le 5 avril, les autorités zimbabwéennes ont abandonné les charges de « dégradation intentionnelle de biens » retenues contre **Benjamin Watadza** (24 ans), **Emmanuel Sitim** (24 ans), **Comfort Mpofo** (22 ans), **Lionel Madamombe** (24 ans), **Darlington Chigwena** et **Gamuchirai Chaburumunda**.

Ces six étudiant·e·s inscrits à l'université du Zimbabwe avaient été arrêtés en mai et juin 2023, à la suite de leur participation à une manifestation pacifique qui s'était tenue le 15 mai 2023 à l'université, située à Harare, la capitale du Zimbabwe. Lors de la manifestation, ils ont réclamé la fin des persécutions à l'encontre des responsables de l'opposition et la libération de Job Sikhala, député appartenant au parti Coalition des citoyen·ne·s pour le changement. Tous les six ont été inculpés de « dégradation intentionnelle de biens » au seul motif que les mêmes appels lancés lors de leur manifestation pacifique avaient été découverts le lendemain, peints illégalement à l'aérosol sur des bâtiments publics ; aucune preuve ne les reliait pourtant à ces inscriptions.

Après leur arrestation, les six étudiant·e·s ont été détenus arbitrairement à la prison centrale de Harare. Gamuchirai Chaburumunda a été libérée sous caution le 4 juillet 2023, Emmanuel Sitima, Comfort Mpofo, Benjamin Watadza et Lionel Madamombe le 17 juillet 2023, et Darlington Chigwena le 24 juillet 2023, après 62 jours de détention provisoire. Les autorités affirmaient qu'ils étaient « susceptibles de causer plus de problèmes à l'État ». Du fait de leur détention, ils ont manqué leurs examens car l'université du Zimbabwe a refusé d'organiser des « examens spéciaux » en collaboration avec les services pénitentiaires, en avançant que de tels examens ne sont autorisés que dans des cas exceptionnels, comme une maladie ou un deuil.

L'action urgente a eu un impact car elle a donné de l'ampleur à l'affaire aux niveaux régional et mondial en plus des appels locaux, les mouvements étudiants étant particulièrement actifs.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Benjamin Watadza, Emmanuel Chitima, Comfort Mpofo, Lionel Madamombe, Darlington Chigwena (tous : il), Gamuchirai Chaburumunda (elle)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 66/23.

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/6368/2023/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

